

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF

Canton d'Envermeu - Département de la Seine-Maritime

=====

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 FEVRIER 2018

Etaient présents : MM. et Mmes BOUDET, FREMIOT, BERNIER, DACHEUX, DEBOEUF, CLARYS, BENOIST, ROUTIER, CALDERIN, DELABOST

Etaient absents : MM. et Mmes GLATIGNY, HEURTAUX-LEGRAND (pouv à Mme BERNIER), LECOMTE-LEHMANN (pouv à Mme BENOIST), BARA (pouv à M.FREMIOT)

Madame le Maire demande au Conseil municipal la possibilité d'intégrer 2 points à l'ordre du jour :

- Subvention d'équilibre au SIEABVV
- PN102 : demandes de subventions- élaboration et dépôt du permis de construire

Accord du Conseil municipal

I) COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2017.

II) COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

18-01 Compte administratif 2017 commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur CALDERIN-GIL Christian, doyen de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame BOUDET Anny, Maire, qui ne participe pas au vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résult rep + Affect		309 742,23	97 689,78			212 052,45
Opérations de l'exercice	581 837,35	712 614,10	252 579,21	349 283,47	834 416,56	1 061 897,57
TOTAUX	581 837,35	1 022 356,33	350 268,99	349 283,47	932 106,34	1 371 639,80
Résultats de clôture		440 518,98	985,52			439 533,46
Restes à réaliser			99 344,00	56 213,00		

2°) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés, à titre budgétaire, des différents comptes;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

18-02 Compte administratif 2017 CCAS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur CALDERIN-GIL Christian, doyen de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame BOUDET Anny, Maire, qui ne participe pas au vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résult rep + Affect		4 352,02
Opérations de l'exercice	2 800,00	2 800,00
TOTAUX	2 800,00	7 152,02
Résultats de clôture		4 352,02

- 2°) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés, à titre budgétaire, des différents comptes;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

III)

COMPTES DE GESTION 2017

18-03 Compte de gestion 2017 - commune

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

déclare :

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

18-04 Compte de gestion 2017 - CCAS

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,

4°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

5°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

6°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

déclare :

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

IV)

AFFECTATION DU RESULTAT

18-05 Affectation du résultat - CCAS

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017, constatant que le compte administratif présente :

un excédent de 4 352,02 € en section de fonctionnement,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation de la somme de 4 352,02 € en excédent reporté à la section de fonctionnement, compte 002 du budget primitif de l'exercice 2018.

18-06 Affectation du résultat - Commune

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017 ; constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de 440 518,98 € en section de fonctionnement
- un déficit de 985,52 € en section d'investissement,
- des restes à réaliser s'élevant à 99 344 € en dépenses
et à 56 213 € en recettes,

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats suivants :

En section d'investissement

- Reprise de la somme de 985,52 € en déficit reporté au compte 001.
- Affectation de la somme de 44 116,52 € au compte 1068.

En section de fonctionnement

- Affectation de la somme de 396 402,46 € en excédent reporté au compte 002.

V) SUBVENTION D'AIDE AU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

18-07 Subventions d'aide au fonctionnement des associations communales 2018

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes, pour l'exercice 2018 :

Associations communales :

- A.P.E.D.E :	500 €
- Club de l'Amitié :	500 €
- Coopérative Scolaire :	500 €
- Gymnastique Volontaire :	500 €
- SAUFC :	2 500 €
- SNVV :	300 €
- AVCA :	150 €
- Association Protection du hameau de Varenne	150 €
- Sport et loisirs	2 000 €

Autres associations :

- Association Jubilée :	100 €
- Comité de Jumelage :	300 €

Ces sommes sont inscrites au budget primitif de l'exercice 2018.

VI) SPA DE DIEPPE - SUBVENTION COMMUNALE 2018

18-08 S.P.A. de Dieppe : Subvention communale 2018

Le Maire propose au Conseil municipal de reconduire l'aide financière à la SPA de Dieppe sur les mêmes bases que celles acceptées en 2017, à savoir 1 € par habitant.

En contrepartie, la SPA de Dieppe prend en charge les animaux errant sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal :

- Décide de reconduire en 2018 le partenariat avec la SPA de Dieppe,
- Décide d'allouer, comme en 2017, une subvention sur la base de 1 € par habitant, soit 876 €. Cette somme sera inscrite au budget de l'exercice 2018.

18-09 Bourse scolaire - année 2018-2019

Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire l'attribution d'une bourse scolaire à chacun des enfants de la commune fréquentant un collège ou un lycée public ou assimilé, ceci dans la limite de la scolarité obligatoire.

Le Conseil Municipal

- Retient cette proposition pour un montant de 40 € par enfant,
- Décide que cette bourse sera versée au représentant légal de l'enfant, sur présentation d'un certificat de scolarité,
- Donne tout pouvoir au Maire pour régler les dépenses qui s'y rapportent.

18-10 Prise en charge du transport pour les collégiens fréquentant un établissement privé – Année 2018-2019

Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire l'aide financière de 50 € aux familles à la rentrée 2018 pour permettre l'égalité d'accès à la culture pour les enfants de la commune fréquentant un établissement privé.

Le Conseil Municipal :

- Décide de reconduire pour l'année scolaire 2018-2019 l'aide financière pour l'accès en bus aux lieux de culture et de loisirs pour les collégiens fréquentant un établissement privé.
- Retient la participation financière de 50 € qui sera versée aux familles qui achèteront la carte de bus pour le transport de leur enfant vers un collège privé.

18-11 Huttiers et Pêcheurs Saint-Aubinois : loyer des étangs communaux

Le loyer des étangs communaux aux Huttiers et pêcheurs Saint-Aubinois est au tarif de 2 550 € pour l'année 2018 compte tenu du renouvellement du bail effectué au 01 janvier 2018.

Le Conseil Municipal

- approuve cette proposition,
- dit que ce tarif s'appliquera à compter du 1er janvier 2018, qu'il sera versé au trésorier municipal en deux versements :
 - 50% au 31 mars
 - 50% au 30 septembre

18-12 Société de chasse du Mont-Raoul : Loyer 2018

Compte tenu de la baisse de l'indice de révision des fermages de 3,02% par rapport au loyer d'origine, le Maire propose de diminuer le loyer du droit de chasse du Mont-Raoul au tarif de 3 685,24 € pour l'année 2018 à la société de chasse du Mont-Raoul.

Le Conseil Municipal

- approuve cette proposition,
- dit que ce tarif s'appliquera à compter du 1er janvier 2018, qu'il sera versé au trésorier municipal en un seul versement le premier juin.

X) SUBVENTIONS

18-13 SIEABVV : Subvention 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier du Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement de la Basse Vallée de la Varenne en date du 16 février 2018, sollicitant la commune de Saint-Aubin-le-Cauf pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant minimum de 3 880 €.

Considérant que la gestion de la base de loisirs est un service public industriel et commercial

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'attribuer au Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement de la Basse Vallée de la Varenne une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 500 € afin de limiter l'augmentation des tarifs de la base de loisirs.
- Dit que cette dépense sera imputée sur les crédits budgétaires 2018 (C/67444).

XI) TAXES LOCALES D'IMPOSITION : TAUX 2018

18-14 Taxes locales d'imposition : Taux 2018

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter la pression fiscale et de reconduire, pour l'année 2018, les mêmes taux d'imposition que pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal

- Approuve la proposition du Maire,
- Adopte, pour l'année 2018, les taux d'imposition communaux suivants :

TH :	11,78
FB :	21,44
FNB :	46,45

18-15 PN 102 : Dossier de permis de construire

Lors de sa séance du 15 décembre 2017, le conseil municipal a délibéré favorablement au projet d'aménagement du PN102. Pour cela, il est nécessaire pour la prochaine étape de monter un dossier de permis de construire pour ce projet.

Madame le Maire propose au conseil municipal de confier cette mission à Monsieur BECK, architecte.

Le coût prévisionnel de cette mission est de 1 650 € HT.

Le Conseil municipal

- Reconnaît la nécessité de faire appel à Monsieur BECK pour monter le dossier du permis de construire pour le projet du PN102.
- Approuve l'estimatif qui en est fait.
- Autorise le Maire à déposer ce dossier auprès du service instructeur et à signer tout document relatif à cette affaire.

17-16 PN 102 : Demande de subventions

Madame le maire expose le projet du PN102

L'aménagement de cette ancienne maison de garde-barrière permettra de proposer une halte touristique multiservices sur l'Avenue Verte London-Paris. Ce lieu sera organisé en plusieurs espaces destinés à la clientèle, notamment aux piétons et aux cyclistes, avec des équipements de stockage, une station de services, un espace sanitaire accessible à tous ainsi qu'un espace détente avec petite restauration et un hébergement de plein-air.

Le coût prévisionnel du projet dans sa globalité est de 250 000 € HT. Des octrois de subventions sont possibles auprès des organismes financeurs : état, région, département et fonds européens.

Le Conseil municipal

- Reconnaît la nécessité de mettre en valeur le patrimoine communal en transformant le PN102 en une halte touristique multiservices.
- Approuve l'estimatif du montant des travaux à hauteur de 250 000 € HT.
- Autorise le maire à demander les subventions possibles auprès des autorités compétentes.

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.